



Hôpitaux de Lannemezan

Lannemezan - 65

***Bilan d'Emissions de Gaz à Effet
de Serre (BEGES) réglementaire
de l'année 2011***



Novembre 2012



SOMMAIRE

1	DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNEE	4
1.1	IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNEE	4
1.2	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITE.....	4
1.3	MODE DE CONSOLIDATION RETENU	5
1.4	SCHEMA DU PERIMETRE ORGANISATIONNEL RETENU	6
1.5	DESCRIPTION DU PERIMETRE OPERATIONNEL RETENU	8
1.5.1	<i>Généralités.....</i>	<i>8</i>
1.5.2	<i>Catégories prises en compte dans l'étude :</i>	<i>9</i>
1.5.3	<i>Postes et sources d'émission pris en compte dans l'étude :</i>	<i>10</i>
2	ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE	11
3	LES EMISSIONS DIRECTES DE GES	12
3.1	LES MOYENS UTILISES	12
3.2	LES DONNEES UTILISEES	13
3.3	RESULTATS DES EMISSIONS DIRECTES DE GES	14
4	LES EMISSIONS INDIRECTES DE GES	15
4.1	LES MOYENS UTILISES	15
4.2	LES DONNEES UTILISEES	15
4.3	RESULTATS DES EMISSIONS INDIRECTES DE GES.....	16
5	LES AUTRES EMISSIONS INDIRECTES DE GES.....	17
6	LES ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES.....	17
6.1	INCERTITUDES SUR LES EMISSIONS DIRECTES DE GES	17
6.2	INCERTITUDES SUR LES EMISSIONS INDIRECTES DE GES.....	17
7	MOTIVATION POUR L'EXCLUSION DE SOURCES DE GES.....	17

8	ADRESSE DU SITE INTERNET DE MISE A DISPOSITION DU BEGES REGLEMENTAIRE	18
9	ANNEXES.....	19

1 DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNEE

1.1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNEE

Les renseignements administratifs concernant les « Hôpitaux de Lannemezan » sont fournis ci-dessous :

Raison sociale	HÔPITAUX DE LANNEMEZAN
Code NAF	851A
Code SIREN	2226650009900012
Adresse	644, route de Toulouse – BP 90 167 65 308 LANNEMEZAN
Effectif	1 393 salariés

1.2 DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITE

L'Établissement dénommé alors "Hôpital Psychiatrique de Lannemezan" (H.P.L.) a été construit en 1937 sur le site de Lannemezan.

Progressivement, la politique du rapprochement du lieu de soins près du domicile du patient a conduit à créer des lieux de soins en santé mentale, des centres d'accueil de jour, de nuit et des centres de consultations :

- dans Hautes-Pyrénées et sur l'arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne),
- dans les Hautes Pyrénées pour les enfants.

Parallèlement, en 1975, une Clinique locale du Plateau, située à Lannemezan, a été intégrée à l'Hôpital.

Depuis lors les services médecine - chirurgie et urgences ont été installés sur le site hospitalier de Lannemezan dans des locaux très modernes construits en 1991, dénommés "Centre Médico-Chirurgical". Cette évolution contribue à diversifier l'offre de soins de la zone géographique d'attraction de Lannemezan.

Dans la période des années 1990 à 2000, la prise en compte des besoins de prise en charge en matière d'accueil des personnes âgées dépendantes dans le bassin de vie de Lannemezan a été réalisé par la création de structures adaptées : Service de Soins Infirmiers à Domicile, Unité de Soins de Longue Durée, et un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes à Galan.

Le centre d'alcoologie "les chemins de la Lande" a ouvert ses portes en 1999.

Enfin, ont été créés deux structures médico-sociales pour l'accueil des résidents handicapés mentaux adultes (Maison d'Accueil Spécialisée, Foyer d'Accueil Médicalisé) réorientés à partir des services de psychiatrie.

L'activité est structurée suivant quatre pôles : Psychiatrie, Court Séjour (Centre Médico Chirurgical), Personnes Âgées et Personnes Handicapées. C'est pourquoi l'Établissement se dénomme aujourd'hui : "Hôpitaux de Lannemezan"

Les chiffres clés des « Hôpitaux de Lannemezan » sont :

- un site principal situé à Lannemezan comprenant 72 bâtiments répartis sur 40 hectares,
- 26 sites extérieurs situés à Lannemezan, Escala, Galan, St-Gaudens, Tarbes, Lourdes, Vic-Bigorre, Bagnères-de-Bigorre et Argelès-Gazost,
- 1 393 salariés.

Les Hôpitaux de Lannemezan comportent également des Services Logistiques et Techniques dont une Fonction Textile, une Fonction Restauration, et également d'un Institut de Formation des Aides-Soignants, une Crèche.

1.3 MODE DE CONSOLIDATION RETENU

En accord avec les Hôpitaux de Lannemezan, le périmètre d'étude retenu est celui sur lequel ils exercent la totalité du contrôle. **Le mode de consolidation retenu est donc celui du contrôle opérationnel.**

1.4 SCHEMA DU PERIMETRE ORGANISATIONNEL RETENU

La totalité des sites et activités pris en charge par les « Hôpitaux de Lannemezan » ont été prises en compte. En accord avec le Maître d'Ouvrage, nous les avons étudiées au travers des 5 secteurs géographiques et 2-activités énumérées dans le schéma suivant :

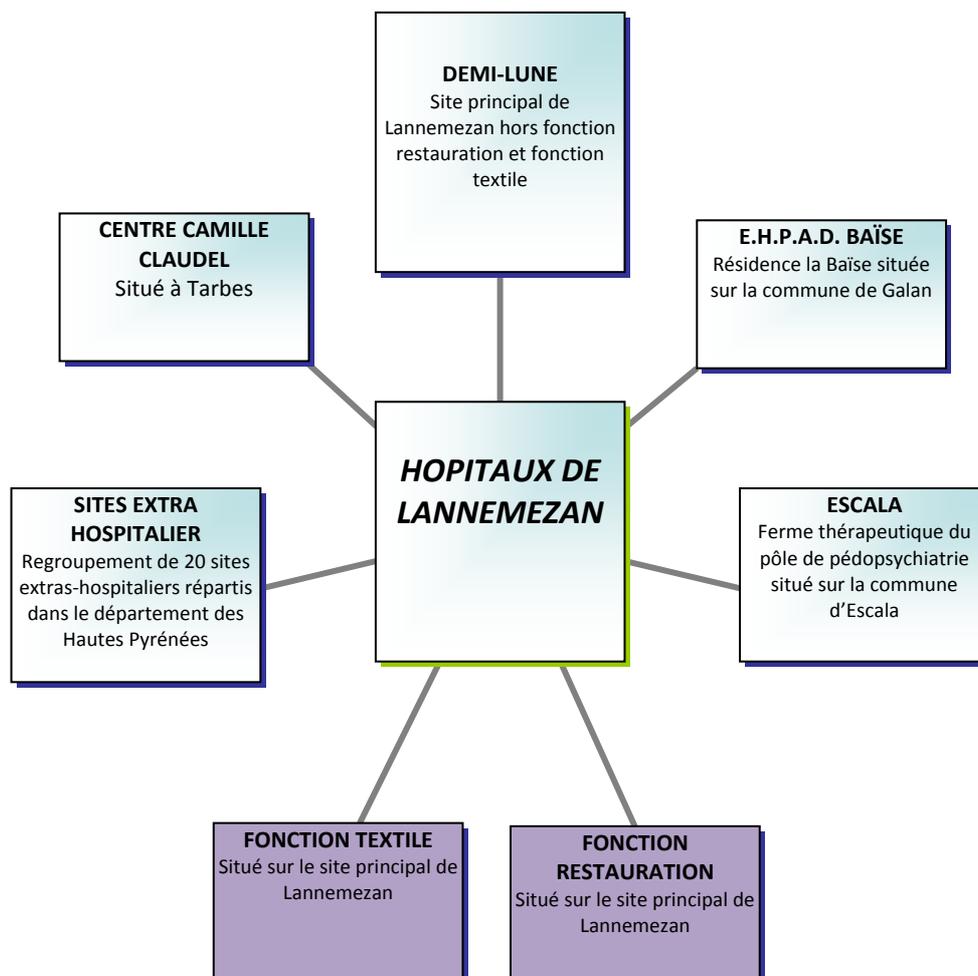


Figure 1 : schéma du périmètre organisationnel retenu

1/ « Demi-lune » est le site principal des « Hôpitaux de Lannemezan ». Il regroupe les pôles de psychiatrie adulte, le pôle de pédopsychiatrie, le pôle Médico-Social - Réhabilitation - Handicap, le pôle Médecine – Chirurgie – Urgences – Périnatalité, le pôle Gériatrie – Personnes âgées.

Le pôle administratif, et le pôle logistique, économique et technique (PLET) des « Hôpitaux de Lannemezan » sont également présents sur le site.

Pour les besoins de l'étude, les activités « Fonction Textile » et « Fonction restauration » (se trouvant physiquement sur le site Demi-lune) ont été étudiées à part du site Demi-lune.

2/ « Camille Claudel » est un centre qui regroupe une unité de postcure intersectorielle, trois centres médico-psychologiques et deux centres d'accueil thérapeutiques à temps partiel.

3/ « E.H.P.A.D. Baïse » est l'établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes rattaché aux « Hôpitaux de Lannemezan ». Il s'agit de la Résidence de la Baïse située sur la commune de Galan.

4/ « Escala » est la ferme thérapeutique rattachée au pôle de pédopsychiatrie située sur la commune d'Escala.

5/ « Sites extra hospitaliers » : il s'agit des autres sites appartenant aux « Hôpitaux de Lannemezan » répartis sur la totalité du département des Hautes Pyrénées. Leur détail est fourni en annexe 3 sur la « carte d'implantation des lieux de soins et prises en charge aux Hôpitaux de Lannemezan ».

6/ « Fonction Textile » : il s'agit de l'activité blanchisserie des « Hôpitaux de Lannemezan » située sur le site principal de Lannemezan.

7/ « Fonction Restauration » : il s'agit de l'activité restauration des « Hôpitaux de Lannemezan » qui regroupe les activités de restauration situées sur le site Demi-Lune de Lannemezan et sur le site Camille Claudel de Tarbes.

Nous détaillons dans le tableau suivant le descriptif de chaque site/pôle en termes de salariés et surfaces occupées :

	Capacité du site ou pôle	Nombre de salariés	SHON (m ²)	Surface de voirie (m ²)	Espaces verts (m ²)
Demi-Lune	569 lits et places	1 051	50 242	195 437	202 845
Camille Claudel	29 lits et places	50	2 303	450	2 517
EHPAD Baise	79 lits et places	48	4 205	/	27 265
Escala	14 lits et places	16	1 215	/	37 804
Sites extra hospitalier	339 lits et places	164	7 520	1 327	7 190
Blanchisserie	3,09 t de linge lavé par jour soit 777 t en 2011	24	1 331	/	/
Restauration	582 980 repas	40	1 538	/	/
TOTAL		1 393	68 354	197 214	277 621

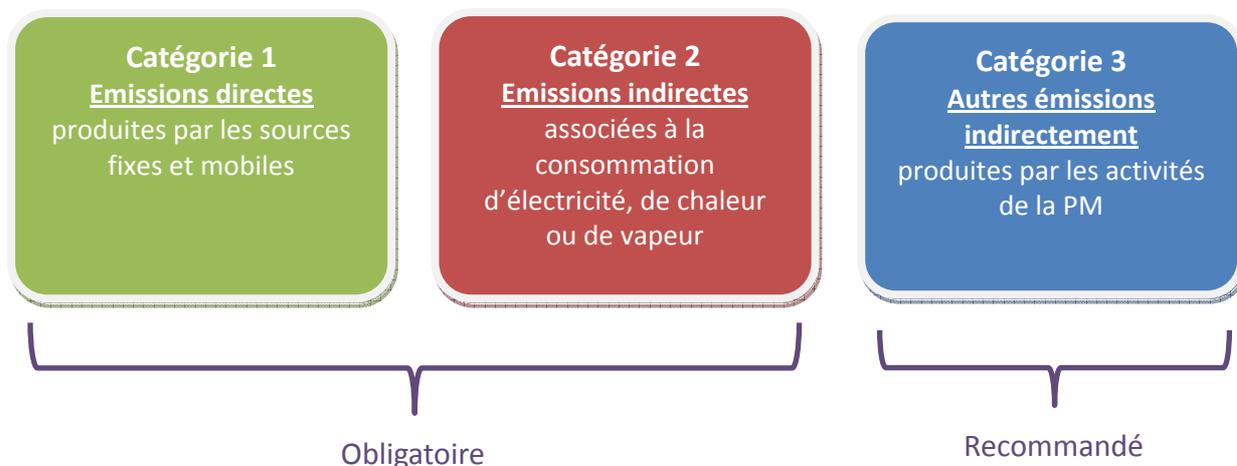
Tableau 1 : détail des sites en terme de salariés et surfaces occupées

1.5 DESCRIPTION DU PERIMETRE OPERATIONNEL RETENU

1.5.1 Généralités

Le périmètre opérationnel recoupe les opérations générant des émissions au sein du périmètre organisationnel.

Les 3 catégories suivantes sont distinguées :



Les catégories 1 et 2 sont obligatoirement prises en compte pour la réalisation du BEGES réglementaire.

La catégorie 3 est recommandée mais non obligatoire pour la réalisation du BEGES réglementaire.

1.5.2 Catégories prises en compte dans l'étude :

En accord avec le Maître d'Ouvrage, nous étudierons ici les Catégories 1 et 2.

1.5.3 Postes et sources d'émission pris en compte dans l'étude :

Les postes et les sources d'émission pris en compte sont énumérés dans le tableau suivant :

Catégorie d'émission	N°	Postes d'émissions ¹	Prise en compte dans l'étude (Oui/Non)	Sources d'émission	Mode collecte de l'information relative aux sources d'émission
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Oui	Combustion de gaz de ville et de fuel utilisés pour alimenter les chaudières des « Hôpitaux de Lannemezan » ; Combustion de fuel utilisé pour alimenter les groupes électrogènes des « Hôpitaux de Lannemezan ».	Relevés compteurs et sous compteurs + Factures
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Oui	Combustion de carburant (gasoil et essence) par le parc automobile utilisé par les « Hôpitaux de Lannemezan ».	Suivi factures
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	Non	Aucun procédé industriel mis en œuvre par les « Hôpitaux de Lannemezan ».	/
	4	Emissions directes fugitives	Oui	Fuites de fluides frigorigènes utilisés dans les groupes froids des « Hôpitaux de Lannemezan ». Pour 2011, seuls les groupes froid de la cuisine centrale ont été rechargés en fluides frigorigène.	Quantité de recharges suite à interventions de maintenance
	5	Emissions issues de la biomasse	Non	Les « Hôpitaux de Lannemezan » n'ont aucune activité sur le sol (telle que récolte, défrichement,...), les zones humides ou l'exploitation de forêts.	/
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Oui	Consommation d'électricité dans les divers matériels des « Hôpitaux de Lannemezan »	Relevés compteurs et sous compteurs + Factures
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Non	Pas d'émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid par les « Hôpitaux de Lannemezan ».	/

Tableau 2 : détail des postes et sources d'émissions prises en compte dans l'étude

¹ Les intitulés des postes d'émission sont tirés de la « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions des Gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement – Version 2 – Avril 2012 – Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement ».

2 ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE

1/ l'année de reporting de l'étude est l'année 2012.

2/ L'année de référence de l'étude est l'année 2011.

3 LES EMISSIONS DIRECTES DE GES

3.1 LES MOYENS UTILISES

Les outils que nous avons utilisés sont les suivants :

- tableur V7.1 du Bilan Carbone® de l'Association Bilan Carbone utilisé en version multisites ;
- Base Carbone® ;
- Informations fournies par les Hôpitaux de Lannemezan.

Les facteurs d'émission utilisés sont uniquement issus de la Base Carbone®.

Pour chacun des 7 sites étudiés (« Demi-Lune », « Camille Claudel », « EHPAD Baïse », « Escala », « Sites extras hospitaliers », « Fonction Textile » et « Fonction Restauration ») les Hôpitaux de Lannemezan ont renseigné les points suivants relatifs aux émissions directes :

- Type et quantité d'énergie fossile utilisée ;
- Type et quantité de carburant utilisé par la flotte de véhicules utilisés par les « Hôpitaux de Lannemezan » ;
- Type de fluide frigorigène utilisé dans les systèmes de froids et quantité rechargée annuellement.

3.2 LES DONNEES UTILISEES

Les données utilisées pour calculer les émissions directes de GES des « Hôpitaux de Lannemezan » sont reprises dans le tableau suivant :

	Sources fixes de combustion		Sources mobiles à moteur thermique		Fuites de fluides frigorigènes		
	Gaz de ville	Fuel	Essence	Gasoil	HFC - 23	R404a	R22
Demi-Lune	7 012 437 kWh	32 000 litres	281 075 litres	16 044 litres	0,11 kg ²	/	/
Camille Claudel	/	/	14 640 litres	/		/	/
EHPAD Baïse	/	41 449 litres	1 738 litres	/		/	/
Escala	/	/	1 412 litres	/		/	/
Sites extra hospitaliers	754 795 kWh	4 000 litres	15 389 litres	/		/	/
Blanchisserie	168 058 m ³ soit 1 628 451 kWh	/	/	/		/	/
Restauration	135 270 kWh	/	/	/		72 kg	40,12 kg
TOTAL « Hôpitaux de Lannemezan »	9 530 953 kWh	77 449 litres	314 254 litres	16 044 litres	0,11 kg	72 kg	40,12 kg

Tableau 3 : détail des données utilisées pour le calcul des émissions directes de GES

² Cette valeur correspond aux fuites de gaz issues des 236 réfrigérateurs domestiques présents sur la totalité des « Hôpitaux de Lannemezan ». La différenciation par site n'a pas été faite.

3.3 RESULTATS DES EMISSIONS DIRECTES DE GES

Les émissions directes de GES émises par les « Hôpitaux de Lannemezan » pour l'exercice 2011 représentent l'équivalent de 3 188 tonnes de CO₂ et une incertitude de 299 tonnes équivalent CO₂.

La répartition par poste d'émission et par Gaz à Effet de Serre est fournie dans les figures ci-dessous :

Total "Hôpitaux de Lannemezan"										
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES					Emissions évitées de GES		
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	2 059	0	0	0	2 090	0	119	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	743	0	0	0	751	39	75	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	347	0	105	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	2 802	0	0	0	3 188	39	299	0

Tableau 4 : bilan des émissions directes de GES des « Hôpitaux de Lannemezan »

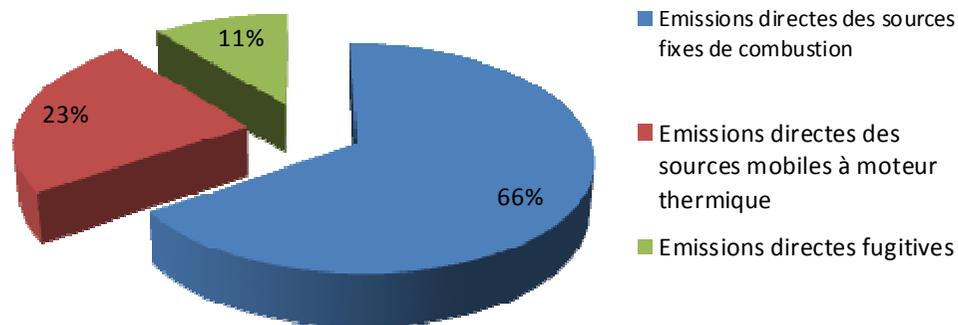


Figure 2 : émissions directes : répartition des GES par poste d'émissions

4 LES EMISSIONS INDIRECTES DE GES

4.1 LES MOYENS UTILISES

Les outils que nous avons utilisés sont les suivants :

- tableur V7.1 du Bilan Carbone® de l'Association Bilan Carbone utilisé en version multisites ;
- Base Carbone® ;
- Informations fournies par les Hôpitaux de Lannemezan.

Les facteurs d'émission utilisés sont uniquement issus de la Base Carbone®.

Pour chacun des 7 sites étudiés (« Demi-Lune », « Camille Claudel », « EHPAD Baïse », « Escala », « Sites extras hospitaliers », « Fonction Textile » et « Fonction Restauration ») les Hôpitaux de Lannemezan ont renseigné leur consommation annuelle d'électricité. Les sites n'importent pas de chaleur, vapeur ou froid.

4.2 LES DONNEES UTILISEES

Les données utilisées pour calculer les émissions indirectes de GES des « Hôpitaux de Lannemezan » sont reprises dans le tableau suivant :

	Electricité
Demi-Lune	6 340 685 kWh
Camille Claudel	90 954 kWh
EHPAD Baïse	167 256 kWh
Escala	13 201 kWh
Sites extra hospitaliers	158 830 kWh
Blanchisserie	6 107 kWh
Restauration	417 613 kWh
TOTAL « Hôpitaux de Lannemezan »	7 194 646 kWh

Tableau 5 : détail des données utilisées pour le calcul des émissions indirectes de GES

4.3 RESULTATS DES EMISSIONS INDIRECTES DE GES

Les émissions indirectes de GES émises par les « Hôpitaux de Lannemezan » pour l'exercice 2011 représentent l'équivalent de 435 tonnes de CO₂ et une incertitude de 53 tonnes équivalent CO₂.

La répartition par Gaz à Effet de Serre est fournie dans le tableau :

Total "Hôpitaux de Lannemezan"										
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	435	0	53	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total		0	0	0	0	435	0	53	0

Tableau 6 : bilan des émissions de GES indirectes associées à l'énergie des « Hôpitaux de Lannemezan »

Seul le poste relatif à la consommation d'électricité est concerné par l'étude.

5 LES AUTRES EMISSIONS INDIRECTES DE GES

Les autres émissions de GES n'ont pas été évaluées dans la présente étude

6 LES ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES

6.1 INCERTITUDES SUR LES EMISSIONS DIRECTES DE GES

Le taux d'incertitudes sur les émissions directes de GES est de 9%. Il est uniquement issu des incertitudes liées aux ratios d'émission de GES de la Base Carbone®.

6.2 INCERTITUDES SUR LES EMISSIONS INDIRECTES DE GES

Le taux d'incertitudes sur les émissions indirectes de GES est de 12%. Il est issu :

- des incertitudes liées aux ratios d'émission de GES de la Base Carbone®;
- des incertitudes liées aux données de consommation d'électricité de quelques sites extra hospitaliers pour lesquels des approximations ont été réalisées en raison de l'absence d'informations.

7 MOTIVATION POUR L'EXCLUSION DE SOURCES DE GES

Aucune source de GES n'a été exclue.

8 ADRESSE DU SITE INTERNET DE MISE A DISPOSITION DU BEGES REGLEMENTAIRE

Le site internet où est mis à disposition de BEGES réglementaire est le suivant :

www.ch-lannemezan.fr

Les coordonnées de la personne responsable du bilan d'émissions de GES sont les suivantes :

Responsable du suivi	M. PHAM
Fonction	Responsable des services techniques
Adresse	644, route de Toulouse – BP 90 167 65 308 LANNEMEZAN
Téléphone	05 62 99 54 41
Mail	pham.roger.theard@ch-lannemezan.fr

9 ANNEXES

ANNEXE 1**QUELQUES DEFINITIONS**

(Source : Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) – 2012 – Version 2)

Gaz à effet de serre (GES) : constituant gazeux de l'atmosphère naturel ou anthropogène, qui absorbe et émet le rayonnement d'une longueur d'onde spécifique du spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. Les gaz à effet de serre considérés sont ceux énumérés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif aux gaz à effet de serre couverts par les bilans d'émissions de gaz à effet de serre.

Bilan d'émissions de Gaz à effet de serre (GES) : évaluation du volume total de GES émis dans l'atmosphère sur une année par les activités de la personne morale (PM) sur le territoire national, et exprimé en équivalent tonnes de dioxyde de carbone.

Catégorie d'émission : Ensemble de postes d'émissions de GES. Trois catégories d'émissions sont distinguées, les émissions directes de GES, les émissions de GES indirectes liées à l'énergie et les autres émissions indirectes de GES. Ces catégories sont dénommées « scope » dans d'autres référentiels.

Donnée vérifiable : Donnée qui peut être vérifiée, au sens de justifiée ou documentée (notamment dans le cadre de la transmission au préfet du bilan de la personne morale, article R 229-48).

Émission directe de GES : émission de GES de sources de gaz à effet de serre, fixes et mobiles, contrôlées par la personne morale.

Émission indirecte de GES associée à l'énergie : émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités.

Autre émission indirecte de GES : émission de GES, autre que les émissions indirectes de GES associées à l'énergie, qui est une conséquence des activités d'une personne morale, mais qui provient de sources de gaz à effet de serre contrôlées par d'autres entités.

Facteur d'émission ou de suppression des gaz à effet de serre (FE) : facteur rapportant les données d'activité aux émissions ou suppressions de GES.

Postes d'émissions : émissions de GES provenant de sources ou de type de sources homogènes. Un poste d'émission peut être assimilé à une sous-catégorie.

Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) : facteur décrivant l'impact de forçage radiatif d'une unité massique d'un gaz à effet de serre donné par rapport à une unité équivalente de dioxyde de carbone pour une période donnée.

Puits de gaz à effet de serre : unité physique ou processus retirant un GES de l'atmosphère.

Source de gaz à effet de serre : unité physique ou processus rejetant un GES dans l'atmosphère.

ANNEXE 2**RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET PRINCIPES DE REALISATION DES BILANS
D'EMISSIONS DE GES**

(Source : Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) – 2012 – Version 2)

Ce paragraphe résume les dispositions réglementaires et les principes concernant la réalisation des bilans d'émissions de GES que toute personne morale assujettie est désormais tenue de fournir aux autorités compétentes conformément à l'article 75 de la loi ENE et à son décret d'application.

1) Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 3 ans. Le premier bilan doit être établi avant le 31 décembre 2012, et transmis par voie électronique au préfet de la région dans le ressort de laquelle la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire français.

2) Le bilan est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer.

Le bilan est obligatoire pour l'État, les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants ainsi que les autres personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes.

3) Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui remplissent la condition d'effectif rappelée plus haut, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail, au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan.

4) La réalisation du bilan s'appuie sur les principes de pertinence, de complétude, de cohérence, d'exactitude et de transparence tel que proposé par la norme ISO 14064-1.

5) Le bilan restitue les émissions de GES pour chaque poste considéré par la personne morale, conformément à la présente méthodologie. Chaque poste considéré sera expliqué et l'agrégation de l'ensemble des postes sera représentative des émissions liées à l'activité de la personne morale pour le périmètre déterminé.

6) Le bilan utilise les facteurs d'émissions de la Base Carbone®, ou d'autres facteurs d'émissions plus précis et documentés, dans le respect du secret commercial.

7) Les estimations des réductions d'émissions de GES associées au financement de projet de compensation volontaire ne peuvent pas être déduites du bilan d'émissions de GES ; mais peuvent faire partie de la synthèse des actions envisagées.

8) Le bilan et ses mises à jour sont rendus publics et mis à disposition selon les modalités définies dans le décret n° 2011-829.

9) Le bilan peut constituer, en plus de répondre à l'exigence réglementaire, un élément contribuant à la mise en œuvre de la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la personne morale.

ANNEXE 3
**CARTES D'IMPLANTATION DES LIEUX DE SOINS ET PRISES EN CHARGE AUX HOPITAUX DE
LANNEMEZAN**

IMPLANTATION DES LIEUX DE SOINS ET PRISES EN CHARGE AUX HOPITAUX DE LANNEMEZAN

Mise à jour : JUIN 2011

TARBES

- * Centre Camille Claudel avec :
 - 1 Unité de posture intersectorielle (PA1 - PA2)
 - 3 C.M.P. (PA1 - PA2 - PA3)
 - 2 C.A.T.T.P. (PA2 - PA3)
- * L'Orchidée : H.J. (PA1)

- * Unité d'Accueil Médico-Psychologique (au CH de Tarbes)
- * U.C.S.A. de la Maison d'Arrêt (PA3)
- * Marboré : H.J. (PA2 - PA3)

- * Théophile Gautier : C.M.P. (Pédo)
- * Centre Bertrand Barrère : C.A.T.T.P. - A.F.T. (Pédo)
Guidance infantile et parentale
- * Centre Nansouly : H.J. (Pédo)
- * Centre Esclaride : H.J. (Pédo)
- * Maison des Adolescents :
Centre de consultation (pédopsychiatrie)
- * Le point du soir : C.A.T.T.P. (Pédo)

LOURDES

- * Sweet Home : H.J. - C.M.P. - C.A.T.T.P. (PA2)
- * Les Lucioles : C.M.P. - C.A.T.T.P. - H.J. (Pédo)

BAGNERES DE BIGORRE

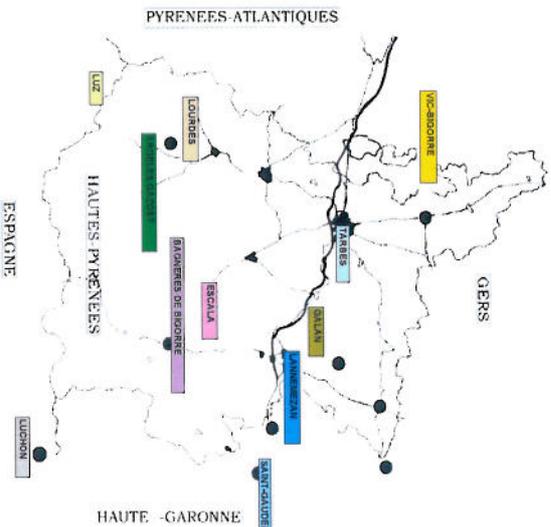
- * Centre Gambetta : C.M.P. - C.A.T.T.P. (PA3)
- * La Marelle : C.M.P. - C.A.T.T.P. (Pédo)

HAUTES-PIRENEES

- * Antenne de consultations : (PA2)

LIZ SAINT SAUVEUR

- * Antenne de consultations : (PA2)



S.S.I.A.D.	Service de Soins Infirmiers à Domicile
H.J.	Hôpital de jour
H.N.	Hôpital de nuit
C.M.P.	Centre Médico-Psychologique
C.A.T.T.P.	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
P.C.	Post-Cure
A.F.T.	Accueil Familial Thérapeutique
U.S.L.D.	Unité de soins de longue durée
M.A.S.	Maison d'Accueil Spécialisée
F.A.M.	Foyer d'Accueil Médicalisé
U.P.E.	Unité Petite Enfance

- * E.H.P.A.D. : Résidence de la Baïse
- * VIC-BIGORRE
- * C.M.P.-C.A.T.T.P. (Pédo)
- * La Clarière : Antenne de consultation infirmière (PA1)

LANNEMEZAN

- Site principal:
- * Psychiatrie adulte H.C. (admission - suite) - H.J. (PA1-PA2-PA3-PA4)
 - * Pédopsychiatrie : unité Adolescents (Pédo)
 - * Pôle Personnes Agées : S.S.I.A.D. - U.S.L.D.
 - * Pôle Médico - Social Réhabilitation Handicap : M.A.S. / F.A.M.
 - * Pôle Médecine Chirurgie Urgence Périnatalité (M.C.U.P.)
 - * Centre Alcoologie

Extérieur du site :

- * Erasme : H.J. - C.M.P. - C.A.T.T.P. (PA3)
- * Maison communautaire (PA3)
- * Beau Soleil : H.J. (Pédo)
- * La Maison Bleue : C.A.T.T.P. (Pédo)
- * Les Tilleuls : C.M.P. (Pédo)
- * U.C.S.A. de la centrale pénitentiaire

ESCALADE

- * Ferme thérapeutique : H.C. - H.J. - H.N. (Pédo)

SAINT-GAUDENS

- * Gaston Phoebus : C.M.P. - C.A.T.T.P. - H.J. (PA4)
- * Consultation au CH de Saint Gaudens (PA4)

LUCHON

- * Antenne de consultations : (PA4)
(au sein des Hopitaux de Luchon)

- PA1 - Secteur Psychiatrie Adulte Tarbes Nord
- PA2 - Secteur Psychiatrie Adulte Tarbes Sud Lourdes
- PA3 - Secteur Psychiatrie Adulte Tarbes Est Lannemezan-Bagnères
- PA4 - Secteur Psychiatrie Adulte Saint-Gaudens
- Pédo : Pôle de Pédopsychiatrie

POLES DE PSYCHIATRIE ADULTE

POLE A1

- 4 Pavillon. 4
- 5 Pavillon. 5
- 6 (Hopital de Jour) Les Chânes Verts
- 43 Bloc Médico Social

POLE A2

- 3 Pavillon. 3
- 15 Pavillon. 15
- 10 Bloc Médico Social
- 11 Service Médecine Polyvalente en Psychiatrie
- 12 PHARMACIE A USAGE INTERIEUR
- 52 Pharmacie

POLE A3

- 1 Pavillon. 1
- 10 Pavillon. 10 étage
- 11 Pavillon. 11 étage
- 13 Pavillon 13
- 14 Pavillon 14
- 43 Bloc Médico Social

ALCOLOGIE

- 72 "Les Chemins de la Lande"

POLE A4

- 11 Pavillon. 11 RDC
- 12 Pavillon. 12
- 121 Bloc Médico Social
- 131 Bloc Médico Social

POLE DE PEDOPSYCHIATRIE

- 18 Pavillon. 18 - Adolescents
- 161 Bloc Médico Social

POLE M SOCIAL

- 7 MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE (M.A.S) "La Clairière"
- 8 Les Myrtilles
- 9 Les Prunelles
- 41 Pôle Commun

ENTREE

USLD - F.A.M. - M.A.S
PEDOPSYCHIATRIE

POLE MEDECINE/CHIRURGIE

URGENCES/PERINATALITE

- 181 Médecine / Chirurgie
- 182 Centre Périnatal de Proximité
- 183 Urgences
- 184 Radiologie / Scanner
- 185 Consultation Externe
- 421 Département d'Information Médicale

POLE GERIATRIE PERSONNES AGEES

- 411 USLD
- 412 Service de Soins Infirmiers A Domicile
- 413 Accueil de Jour "La Ronde"

POLE ADMINISTRATIF

- 49 Direction / Administration
- 53 Tutelle-Trésorerie
- 513 Accueil Psy. et Unité de Soins de Longue Durée
- 162 C.G.O.S / M.N.H. - Ass. Sports-Loisirs-Culture
- 21 Institut de Formation des Aides Soignants

ENTREE

M.C.U.P
ALCOLOGIE

POLE LOGISTIQUE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE

SERVICES LOGISTIQUES

- 27 Documentation
- 45 Self-Service
- 461 Fonction Linge
- 462 Fonction restauration
- 463 Magasin Central
- 59 Archives Médicales Centralisées

SERVICES TECHNIQUES

- 48 Ateliers Services Techniques
- 49 Magasin S.T
- 47 Reprographie
- 451 Standard
- 78 Déchetterie

SERVICES COMMUNS

- 23 Crèche "Louis Pichonours"
- 25 Ferme
- 26 Saloir de Confiture
- 28 Kinésithérapie
- 48 Cafétéria
- 50 Chapelle
- 51 Chambre Mortuaire
- 22 Salle de Sport
- 21 Internat 01
- 51 Internat 02
- 43 Unité d'Autodalyse

SALLES DE REUNIONS et de FORMATIONS

- 11 Salle Secteur Tarbes
- 12 Bibliothèque Médicale
- 17 Salle de Formation Continue
- 19 Salle de Formation
- 181 Salle des Conférences

ENTREE

ADMINISTRATION GENERALE
SERVICES DE PSYCHIATRIE

ACCUEIL



644, ROUTE DE TOULOUSE
B.P. 90167
65308 LANNEMEZAN CEDEX
Téléphone : 05. 62. 99. 55. 55.
Fax : 05. 62. 99. 54. 40.
E-mail: sec.dir@ch-lannemezan.fr



GOLF
HIPPODROME
PARC DE LOISIRS

ANNEXE 4

DETAIL DES EMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE GES PAR SITE

			Valeurs calculées Demi-Lune							Emissions évitées de GES
			Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1 448	0	0	0	1 471	0	74	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	669	0	0	0	676	35	68	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	2	0	1	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	2 117	0	0	0	2 149	35	143	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	383	0	46	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	383	0	46	0

			Valeurs calculées Camille Claudel							Emissions évitées de GES
			Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	0	0	0	0	0	0	0	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	33	0	0	0	33	2	3	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	33	0	0	0	33	2	3	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	6	0	1	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	6	0	1	0

Valeurs calculées "EHPAD Baïse"										
			Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	110	0	0	0	111	0	6	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	4	0	0	0	4	0	0	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	114	0	0	0	115	0	6	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	10	0	1	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	10	0	1	0

Valeurs calculées "Escala"										
			Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	0	0	0	0	0	0	0	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	3	0	0	0	3	0	0	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	3	0	0	0	3	0	0	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	1	0	0	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	1	0	0	0

			Valeurs calculées "Extras hospitaliers"							Emissions évitées de GES
			Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	157	0	0	0	160	0	22	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	34	0	0	0	35	2	3	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	192	0	0	0	195	2	26	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	10	0	2	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	10	0	2	0

			Valeurs calculées "Blanchisserie"							Emissions évitées de GES
			Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	317	0	0	0	322	0	16	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	0	0	0	0	0	0	0	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	317	0	0	0	322	0	16	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	0	0	0	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	0	0	0	0

Valeurs calculées "Restauration"										
			Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	26	0	0	0	27	0	1	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	0	0	0	0	0	0	0	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	345	0	104	0
	Sous total			26	0	0	0	372	0	105
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	25	0	3	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total			0	0	0	0	25	0	3	0